

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PARTICIPATION, L'ACCRÉDITATION ET L'ALLOCATION DES PLACES ASSISES



Voici un résumé de la participation et de l'allocation des places à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2007.

PARTICIPATION

Il existe trois catégories de participants – Délégués; Observateurs; Médias.

Délégués: Les délégués sont les représentants des organismes/organisations dont la liste figure ci-après. Faute d'espace suffisant dans la salle de Conférence principale, chaque organisation dispose d'un nombre maximum de délégués :

Organisation	Délégués par organisation
Comité international olympique et Comité international paralympique	-
Fédérations sportives internationales (Programme Olympique)	2
Comités nationaux olympiques	2
Gouvernements / autorités publiques	2
Laboratoires accrédités par l'AMA	1
Organisations nationales antidopage	1
Fédérations sportives internationales (Reconnues)	1
Fédérations sportives internationales (non reconnues)	1
Autres organisations (organisateur de grandes manifestations, associations olympiques régionales et continentales, UNESCO, organisations intergouvernementales, TAS, ANADO etc.)	1
Membres du Conseil de fondation de l'AMA	1

Places supplémentaires

Comme mentionné sur le site Internet de la Conférence et dans une correspondance adressée aux partenaires de l'AMA, il y a eu possibilité d'un siège de délégué supplémentaire, sous réserve de disponibilité, après la première date limite d'inscription du 15 août 2007. À la fin août, l'AMA a contacté les organisations concernées par cette offre, et, par conséquent, certaines organisations ont pu augmenter leur nombre de délégués.

Observateurs: Les observateurs sont les représentants des organismes mentionnés ci-dessus qui ne sont pas inclus dans le nombre des délégués officiels, ainsi que des personnes participant à titre individuel.

Faute d'espace suffisant, les observateurs n'ont pas accès à la salle de Conférence principale (Auditorium A). Cependant, ils peuvent suivre les travaux de la Conférence depuis un balcon donnant sur la salle de Conférence principale ainsi que depuis une salle auxiliaire (Auditorium B), dans laquelle figurent une transmission audiovisuelle et des services d'interprètes.

Médias: La catégorie des médias est composée de représentants de la presse écrite et électronique, de la radio, de la télévision et de photographes. Les médias observeront la Conférence depuis l'Auditorium B.

Exceptions: Gouvernements / Autorités publiques dont les contributions à l'AMA sont impayées

Lors de la réunion du Comité exécutif de l'AMA du 22 septembre 2007, une décision a été prise ayant pour effet que les pays qui n'ont pas versé leurs contributions ne pourront participer à la Conférence qu'en tant qu'observateurs. L'AMA a informé les participants des pays concernés qu'à moins de recevoir leurs contributions d'ici le 31 octobre 2007, leur statut serait celui d'observateur, sans droit de parole lors de la Conférence, et que cette information serait publiée sur le site Internet de la Conférence. Il s'agit des représentants du Bahreïn, de la République Démocratique du Congo, de la République Dominicaine, de la Guinée, de la Moldavie, du Niger, du Paraguay, du Surinam, du Togo et du Venezuela.

ACCRÉDITATION

Les accréditations seront transmises aux participants selon les différentes catégories. Des zones d'accès ont été déterminées en fonction des droits de chaque catégorie et apparaîtront sur les accréditations. L'entrée de chaque zone sera surveillée par des agents de sécurité.

ALLOCATION DES PLACES

L'allocation des places dans la salle de Conférence principale est basée sur les inscriptions reçues au 1er novembre 2007 (la date limite finale pour les inscriptions). Tout changement aux inscriptions effectué après cette date n'apparaîtra pas dans le schéma d'allocation des places.

DEMANDES SUR PLACE DE CHANGEMENT AU STATUT DE PARTICIPANT

Dans le cas d'une demande de changement transmise entre le 1^{er} et 15 novembre, ou en cas de contradiction/divergence en relation avec la distribution des accréditations de délégué et/ou observateur pour des personnes représentant une même organisation, toutes les parties concernées doivent se présenter ensemble au guichet d'accréditation/d'inscription situé au rez-de-chaussée du site de la Conférence (aile droite).

PROCURATION/MANDAT DE DÉLÉGUÉ

Si un délégué doit s'absenter et désire être remplacé lors la Conférence, une demande pour un laissez-passer temporaire donnant accès à la salle de Conférence principale doit être adressée au guichet d'accréditation/d'inscription situé au rez-de-chaussée du site de la Conférence (aile droite).